

le sieur A. Boitard, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 1^{er} mars 1856, pour des perfectionnements dans l'extraction du fer des scories, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 1^{er} septembre 1855 ;

20^o Au sieur J. Giraud, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 6 mars 1856, pour une nouvelle méthode de pratiquer et de maintenir le vide et d'empêcher la corruption des substances comestibles, brevetée en sa faveur en Sardaigne, pour quinze ans, le 1^{er} septembre 1855 ;

21^o Au sieur C.-V. Steinlen, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 7 mars 1856, pour un procédé de préparation et de cintrage du caoutchouc durci, appliqué à la fabrication des plumes à écrire, breveté en sa faveur en France, pour quinze ans, le 18 février 1856 ;

22^o Au sieur Crawford, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 8 mars 1856, pour des perfectionnements apportés aux métiers à tisser les étoffes à dessins, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 28 août 1855 ;

23^o Aux sieurs J. Roger et E. Vanderbelen, à Gand, un brevet d'invention, à prendre date le 8 mars 1856, pour un appareil fumivore ;

24^o Au sieur P. Fanchamps, à Lambermont, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 5 mars 1856, pour des perfectionnements apportés à la machine à lainer double, brevetée en faveur du sieur J.-J. Bosson, le 22 juin 1854 ;

25^o Au sieur L. Roufosse, à Liège, un brevet d'invention, à prendre date le 10 mars 1856, pour un pont à bascule décimal portatif ;

26^o Au sieur F.-J. Doutrewe, à Liège, un brevet d'invention, à prendre date le 11 mars 1856, pour une hausse ou visière pour les armes à feu ;

27^o Au sieur P. Sauvage Bourguignon, à Dinant, un brevet d'invention, à prendre date le 13 mars 1856, pour un shako ou képi et pour une bombe en cuir pour casquette. (*Monit. du 23 mars 1856.*)

156. — 22 MARS 1856. — *Loi prorogeant les lois*

(1) Présentation à la chambre des représentants le 6 mars 1856. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 936). — Rapport par M. Lesoinne le 13. — Discussion et adoption le 14, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Cogets le 17 mars (*Ann.*, p. 155). — Discussion et adoption d'urgence le même jour.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 1^{er} février 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 499). — Rapport par M. Vander Donckt le 28. —

du 31 janvier 1852 et du 8 juin 1853 sur les droits différentiels (1). (*Monit. du 26 mars 1856.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le § 1^{er}, de l'art. 1^{er} de la loi du 31 janvier 1852 (*Moniteur*, n^o 34), et les art. 2 et 3 de la loi du 8 juin 1853 (*Moniteur*, n^o 161) sont prorogés jusqu'à disposition ultérieure et au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 1858.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. MENCIER.

157. — 22 MARS 1856. — *Loi portant un crédit supplémentaire de 359,000 francs au budget des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1855* (2). (*Monit. du 26 mars 1856.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de trois cent trente-neuf mille francs (fr. 359,000) est mis à la disposition du département de l'intérieur, pour suppléer à l'insuffisance du fonds de non-valeurs de l'exercice 1855.

Art. 2. Ce crédit sera ajouté à l'art. 1^{er} du budget des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1855, et sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. P. DE DECKER et le ministre des finances, M. MENCIER.

158. — 22 MARS 1856. — *Loi allouant un crédit provisoire sur le budget de 1856 au département des travaux publics* (3). (*Moniteur du 27 mars 1856.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Discussion et adopt. le 7 mars, par 61 voix contre 1. Rapport au sénat par M. Cogenh le 15 mars (*Ann.*, p. 154). — Discussion les 17 et 18 et adoption le 18 à l'unanimité.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 6 mars 1856. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 938). — Rapport par M. de Man d'Attenrode le 11 mars. — Discuss. et adoption le 14, à l'unanimité. Rapport au sénat par M. Spittaels le 17 mars. — Discussion et adoption le 17, à l'unanimité.